

Arrêté CAB-2020-358 relatif à l'information des  
acquéreurs et locataires de la commune  
de Charly-sur-Marne

**Le Préfet de l'Aisne,**  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite

- Vu** le code général des collectivités territoriales ;
- Vu** le code de l'environnement et notamment son article L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ;
- Vu** le décret n°2005-134 du 15 février 2005 relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs ;
- Vu** le décret n° 2010-1254 du 22 octobre 2010 relatif à la prévention du risque sismique ;
- Vu** le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;
- Vu** l'arrêté du 28 décembre 2012 portant approbation du plan de prévention des risques inondations et coulées de boue de Charly-sur-Marne, Coupru, Crouttes-sur-Marne, Domptin, Pavant, Saulchery et Villers-Saint-Denis ;
- Vu** l'arrêté du 06 juin 2018 relatif à l'information des acquéreurs et locataires ;
- Vu** l'arrêté du 30 novembre 2018 portant approbation de la modification du plan de prévention des risques inondation par débordement de la rivière Marne sur la commune de Charly-sur-Marne ;
- Sur** proposition du Sous-préfet, directeur de cabinet ;

**ARRÊTE**

**Article 1<sup>er</sup>** : La commune de **CHARLY-SUR-MARNE** fait l'objet du plan de prévention des risques inondations et coulées de boue (PPRICB) de Charly-sur-Marne, Coupru, Crouttes-sur-Marne, Domptin, Pavant, Saulchery et Villers-Saint-Denis, approuvé le 28 décembre 2012 et du plan de prévention des risques inondations (PPRI) par débordement de la rivière Marne, modifié le 30 novembre 2018 sur la commune de Charly-sur-Marne.

La liste des documents utiles à l'établissement de l'état des risques tel que prévu par les textes est la suivante :

- le dossier départemental des risques majeurs approuvé,
- le plan de prévention des risques inondations et coulées de boue de Charly-sur-Marne, Coupru, Crouttes-sur-Marne, Domptin, Pavant, Saulchery et Villers-Saint-Denis approuvé le 28 décembre 2012 ;
- le plan de prévention des risques inondations par débordement de la rivière Marne, modifié le 30 novembre 2018 sur la commune de Charly-sur-Marne.

Ces documents sont consultables :

- à la préfecture,
- à la mairie,
- à la direction départementale des territoires,
- sur le site internet des services de l'Etat dans l'Aisne : <http://www.aisne.gouv.fr>

**Article 2** : L'arrêté du 06 juin 2018 est abrogé.

**Article 3** : Le Sous-préfet directeur de cabinet, le chef du SIDPC, le maire de la commune de Charly-sur-Marne et le directeur départemental des territoires sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

À Laon, **11 SEP. 2020**

Pour le préfet et par délégation,  
Le sous-préfet, directeur de cabinet

Abdelmajid TKOUB



code postal	02310	Commune de CHARLY-SUR-MARNE	code Insee 02163
-------------	-------	-----------------------------	------------------

**Fiche communale d'information risques et sols**  
aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité et pollution des sols

**1. Annexe à l'arrêté préfectoral**

n° CAB-2020-358

du 10 SEP. 2020

mis à jour le

**2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [ PPR n ]**

2.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR n

Ce PPR est prescrit et non encore approuvé

oui non

Ce PPR est approuvé

oui **X** non

approuvé

date 28/12/12

aléa **Inondations et coulées de boue**

modifié

date 30/11/18

aléa **Inondations**

aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

**La note de présentation**

consultable sur Internet \* **X**

**La carte de zonage**

consultable sur Internet \* **X**

**Le règlement**

consultable sur Internet \* **X**

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui **X** non

**3. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques miniers [ PPR m ]**

3.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR m

oui non **X**

date

aléa

date

aléa

date

aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet \*

consultable sur Internet \*

consultable sur Internet \*

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui non

**4. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels [ PPR t ]**

4.1 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t prescrit et non encore approuvé

oui non **X**

4.2 La commune est située dans le périmètre d'un PPR t approuvé

oui non **X**

date

aléa

date

aléa

date

aléa

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet \*

consultable sur Internet \*

consultable sur Internet \*

Le règlement de ce PPR intègre des prescriptions de travaux

oui non

**5. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité**

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité

zone 1 **X** zone 2 zone 3 zone 4 zone 5

très faible faible modérée moyenne forte

Le document de référence mentionné à l'article R125-24 du Code de l'environnement est :

**Article D 563-8-1 sur la répartition des communes entre les cinq zones de sismicité**

consultable sur Internet \*

**6. Situation de la commune au regard de la pollution des sols**

La commune est située en secteur d'information sur les sols (SIS)

oui non **x**

Les documents de référence mentionnés à l'article R125-24 du Code de l'environnement sont :

consultable sur Internet \*

**pièces jointes**

**7. Cartographie**

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus en application de l'article R125-26 du Code de l'environnement

PPR consultable en mairie, à la préfecture, à la DDT ou sur le site internet <http://www.aisne.gouv.fr>

**8. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique**

à la date de l'édition de la présente fiche communale les risques près de chez soi

! La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site <http://www.georisques.gouv.fr/> dans la rubrique : Connaître les risques près de chez soi

catastrophes naturelles

nombre **8**

catastrophes technologiques

nombre **0**

Date 10 SEP. 2020

Le préfet de département